



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle Arrêtés

22/AR60

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service



22/AR60 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et à des membres du conseil municipal,

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

VU l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation d'informations publiques,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 21/AR19 en date du 17 juin 2021 portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Robert CAVANNA, 3^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Finances, Affaires Juridiques (Contentieux et Assurances), Evaluation des Politiques Publiques, Contrats Publics et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

VU l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022, portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire et plaçant Monsieur Robert CAVANNA au 2^{ème} rang,

ATTENDU qu'il convient d'abroger l'arrêté 21/AR19 en date du 17 juin 2021 susvisé,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 21/AR19 en date du 17 juin 2021 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Monsieur Robert CAVANNA, 2^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- FINANCES
- AFFAIRES JURIDIQUES (CONTENTIEUX ET ASSURANCES)
- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
- CONTRATS PUBLICS

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
 - la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
 - tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
 - les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
 - les certificats administratifs,
 - les certificats d'affichage,
 - les bons de commande non issus de marchés publics,
- toutes correspondances et décisions se rattachant au domaine des assurances,*
- les décisions d'octroi et de refus des demandes de protection fonctionnelle,*
- tout acte authentique ayant pour objet l'établissement de servitudes au bénéfice de la Commune ou grevant des parcelles appartenant ou mises à la disposition de la Commune.*

Concernant la communication des documents administratifs :

- toute décision, acte ou document relatif à la communication des documents administratifs visée par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert CAVANNA, 2^{ème} Adjoint au Maire, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

- EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 2^{ème} Adjoint au Maire et à Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Conseillère Municipale Déléguée.

ARTICLE 5 :

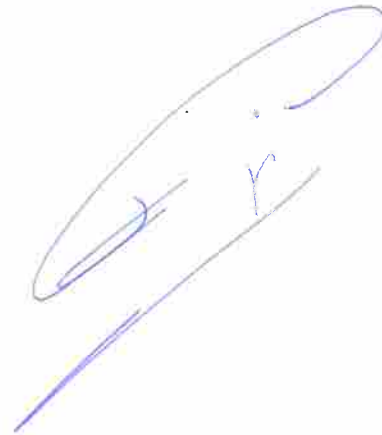
Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 29 août 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre



Ville de Toulon > www.toulon.fr



Acte à classer

22AR60

1	2	3	4
En pré paration	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-08-29T15-53-13.00 (MI239520110)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220829-22AR60-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : 22/AR60 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR
ROBERT CAVANNA, 2ème ADJOINT AU MAIRE
Date de décision : 29/08/2022

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctionsActe : [22AR60 - DEL. DE FCT. ET SIGN. A M. CAVANNA 2°ADJOINT.PDF](#) Multicanal : Non
Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date **29/08/22** à 15:53

Date 29/08/22 à 15:53

Date 29/08/22 à 15:57

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)Par [DUPONT ID Stéphanie](#)